



**ELLE ÉTAIT BIEN BONNE
MAIS ON ARRÊTE DE RIRE !**

**Une marge salariale de 0,4%
pour les deux prochaines années,
c'est se moquer des travailleurs !**

ACTIONS EN ENTREPRISE 12/02

FGTB

f t i syndicatFGTB | www.fgtb.be



NOS REVENDICATIONS POUR UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL ÉQUILIBRÉ ET DÉCENT !

1 **Une marge salariale indicative.** Pour négocier + dans les secteurs qui n'ont pas souffert de la crise sanitaire et dans les nombreux secteurs qui se porteront mieux d'ici 2022. Ils existent ! La loi de 1996 doit aussi être revue en ce sens et ne proposer que des normes indicatives.

Actuellement, on nous propose une norme impérative de 0,4%, c'est-à-dire une augmentation **maximum** de :

- 13€ brut/mois pour le salaire médian
- 6€ brut/mois pour le salaire minimum
- 9€ brut/mois pour beaucoup de fonctions essentielles

2 **Un salaire minimum** à 14€/H ou 2300€/mois.
Cette augmentation doit être atteinte par la constitution d'un fonds de solidarité créé dès à présent. Alimenté par les employeurs à hauteur de 0,2% de la masse salariale. Ce fonds doit s'ajouter à la norme salariale indicative.

3 **Une amélioration des régimes de fin de carrière**

- Le droit à un mi-temps ou un 4/5e à partir de 55 ans, avec complément de l'ONEM
- L'extension du droit au RCC (prépension) pour les carrières longues, le travail de nuit, l'incapacité de travail ou pour raisons médicales
- Dans les entreprises en difficulté ou en restructuration, l'accès au RCC à partir de 58 ans et même temporairement à partir de 55 ans, compte tenu de la crise du Covid-19

4 Une liaison du montant des **allocations sociales** à l'évolution des salaires (enveloppe Bien-être) doit être négociée indépendamment de l'AIP.

En refusant d'augmenter notre pouvoir d'achat, les employeurs freinent la reprise économique et menacent la paix sociale en pleine crise sanitaire.

Leur irresponsabilité aura des conséquences !